



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques**

Vu l'ampleur de nos besoins, nous souhaitons qu'au-delà de la convention de Bâle, toutes les possibilités soient actionnées pour permettre :

- d'achever le processus de dépollution des sites,
- de démarrer la dépollution des lagunes,
- de réaliser la réhabilitation des sites décontaminés,
- et enfin de finaliser la mise en place d'une veille environnementale.

Mesdames et Messieurs les ministres, honorables participants, ce plaidoyer je vous l'adresse au nom des populations abidjanaises. Merci



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques**

Nous demandons, qu'en priorité soit activé les mécanismes de la convention de Bâle, pour apporter une aide concrète au niveau technique et financier à la Côte d'Ivoire.

Nous ne doutons point de la solidarité de tous et en particulier de tous les pays, qui fort de la triste expérience de la Côte d'Ivoire disposent d'un argument supplémentaire pour renforcer les moyens de prévention au niveau de la convention de Bâle.

Nous soutenons cette action et nous apportons notre totale collaboration pour que ces mesures préventives soient pertinentes, car éclairées de notre triste expérience.



**Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques**

Mesdames et messieurs les Ministres, honorables participants, nous sommes d'accord pour que des dispositions théoriques soient prises en s'inspirant du drame que vit la Côte d'Ivoire.

Ces dispositions ne seront pertinentes que si nous comprenons bien ce qui n'a pas fonctionné. Or seules les enquêtes en cours pourront nous situer sur les disfonctionnements à corriger et les mécanismes inadaptés qui ont permis qu'un pays comme la Côte d'Ivoire, partie à la convention de Bâle subisse la pollution que nous venons de décrire.

L'urgence de notre point de vue, l'urgence qui s'impose implacablement à la Côte d'Ivoire au quotidien, c'est d'apporter une solution à nos populations.

Voilà pourquoi, nous avons demandé qu'un appui technique et financier nous soient apportées, un appui spécial à la Côte d'Ivoire pour soutenir ses efforts tant au niveau de la dépollution, de la santé que de l'assistance à apporter aux populations les plus affectées.



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

**Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques**

Pour agir concrètement, il a fallu mobiliser sur le budget de l'Etat des moyens financiers importants, pour permettre le démarrage de l'opération de dépollution ; A ce jour l'opération de dépollution de bout en bout nous coûtera environ 30 millions d'euros.

Pour l'instant, en pratique, le principe qui s'impose à la Côte d'Ivoire, est que nous avons été pollué et c'est nous qui payons ; Hélas, nous n'avons pas le choix il y va de la vie de millions de personnes.

Nous voudrions remercier la France qui a bien voulu autoriser que la décontamination des déchets se fasse dans un centre spécialisé sur son territoire.



Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

- La seconde priorité a été de procéder à la décontamination des sites pollués, sans laquelle, la vie dans le district d'Abidjan, était devenue inconfortable voire dangereuse. Nous nous trouvions confrontés à une pollution à la fois des sols, des lagunes, ainsi que de certaines canalisations. Nous ne disposons d'aucun mode d'emploi et il y allait de la vie de 4 millions d'habitants.

L'ampleur de la situation et son caractère inédit, exigeait non seulement de faire appel à une technicité de pointe dont nous ne disposons pas sur place, mais , devenue par la force des choses, producteur de déchets toxiques, (extraits des sites pollués) , la Côte d'Ivoire devait, pour respecter ses engagements en tant que partie à la convention de Bâle, prendre en compte dans le processus de dépollution, la réexpédition et la décontamination dans un centre spécialisé et qualifié à l'étranger .



Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

Le principe du POLLUEUR / PAYEUR, pour l'instant est une théorie, et la Côte D'Ivoire a besoin d'appuis techniques et financiers urgents :

- Pour maintenir et renforcer le dispositif sanitaire afin d'assurer la prise en charge des populations, renforcer la veille sanitaire et épidémiologique.
- Je voudrais remercier :
 - l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui nous a déjà donné 30 000 euros pour la veille sanitaire,
 - la France qui nous a fait dons de médicaments et d'une assistance technique pour les premières analyses.
 - Les Etats-Unis pour 50 milles dollars de médicaments
 - Et enfin le japon pour le don de 2 millions de dollars



Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

Il y a eu 10 morts, 69 personnes hospitalisés et plus 100 milles consultations.

Des milliers de travailleurs ont été mis au chômage et la plupart n'ont pas repris le travail ; des plantations et des élevages détruits, des activités suspendues, enlevant à des familles entières leur moyen de subsistance.

En plus des odeurs suffocantes dues aux déversements des déchets toxiques, le district d'Abidjan est devenu une décharge à ordures ménagères.

Voilà la réalité des populations, depuis le 19 août 2006. Voilà la réalité que j'ai quitté depuis quelques jours.

L'ampleur de la crise et les réponses indispensables à apporter nécessitent des moyens importants immédiatement disponibles.



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

En théorie ce qui est arrivé ne devait et ne pouvait pas arriver et pourtant, c'est arrivé !

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un dispositif juridique national qui interdit « le transit de déchets toxiques » dans le port d'Abidjan et ce, depuis plus de 10 ans. La Côte d'Ivoire, est également partie à la convention de bâle.

Et pourtant, la réalité c'est que les abidjanais se sont réveillés le 19 août 2006 avec des déchets hautement toxiques, déversés sous la fenêtre de leur habitation, dans leur quartier, dans les champs de manioc, à quelques pas d'écoles maternelles et primaires, à proximité de leur lieu de travail, dans l'unique décharge de leur ville.



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

PLAIDOYER POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA COTE D'IVOIRE

Monsieur le Président de la 8ème convention de Bâle,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Honorables participantes et participants à la présente
convention,

Cette deuxième opportunité qui est offerte à la Côte d'Ivoire de prendre à nouveau la parole ce matin, montre combien le drame qu'a vécu, que vivent et vivront les ivoiriens et particulièrement les habitants du district d'Abidjan, est devenu une préoccupation pour toute la communauté internationale et particulièrement les parties à la convention de Bâle.



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Cellule Opérationnelle de Coordination du
Plan National de Lutte contre les Déchets Toxiques

COMMUNICATION SUR LA CRISE DES DECHETS TOXIQUES DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN

Présentée par

MME SAFIATOU BA-NDRAW

Coordonnateur du Plan National
De lutte contre les déchets toxiques
Présidente de la cellule opérationnelle de crise

Chef de délégation
à la 8^{ème} conférence des parties sur la convention de Bâle

■ NAIROBI, LE 1ER DECEMBRE 2006